

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2015

No de
ligne

1	<u>VALEUR NETTE RÉGLEMENTÉE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 9, colonne 13)</u>	
2		
3	Conciliation de la valeur comptable nette (VCN) à la base de tarification avec les états financiers vérifiés :	
4		<u>(000\$)</u>
5		
6	VCN des immobilisations corporelles selon la note 3 des états financiers	132,363
7		
8	Moins: VCN des activités non réglementées selon la note 3 des états financiers :	
9	Appareils loués	(21,554)
10	Autres	<u>(37)</u>
11		
12	VCN des immobilisations réglementées aux états financiers	110,772
13		
14	Moins: Montant d'amortissement cumulé présenté aux "Autres passifs à long terme" selon la note 8 des états financiers	(27,677) (1)
15		
16	Plus : VCN des actifs incorporels attribuable aux activités réglementées selon la note 5 des états financiers	<u>1,581</u>
17		
18	Valeur nette réglementée présentée à la base de tarification	<u><u>84,676</u></u>
19		
20		
21	Notes : (1) Portion de l'amortissement cumulé pour les conduites principales, les branchements d'immeubles et les compteurs	
22	présentée aux "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Frais futurs d'enlèvements et de restauration des lieux"	
23	à la note 8 des états financiers et ce, depuis 2009, suite au retrait du chapitre 1100 du manuel de l'ICCA qui permettait	
24	certaines exemptions aux entreprises à tarifs réglementés. Pour les fins de l'établissement de la base de tarification,	
25	ce montant demeure à l'amortissement cumulé.	
26		
27		
28		
29	<u>COMPTES DIFFÉRÉS (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 12, colonne 1)</u>	
30		
31	Veuillez vous référer aux lignes indiquées ci-dessous provenant de la pièce GI-17, document 2.3, de la requête 3884-2014,	
32	révisée en date du 12 décembre 2014 qui constitue le montant des comptes différés pour un montant total de 352 189\$	
33	au 1er janvier 2015 tel que présenté à la base de tarification et approuvé dans la décision D-2014-204 :	
34		
35	Ligne 6 Charges réglementaires - comptes d'écart 2013	56.9
36	Ligne 8 PGEE - compte d'écart 2013	136.2
37	Ligne 10 Quote-part versée au MRNF - compte d'écart 2013	(62.1)
38	Ligne 14 Charges réglementaires - comptes d'écart 2010	<u>221.2</u>
39		
40	Ce montant fait partie des "Autres actifs" présentés à la note 4 des états financiers sous la rubrique	
41	"Charges reportées à recevoir" au 31 décembre 2015 (1 826\$) et est complètement amorti au 31 décembre 2015.	<u><u>352.2</u></u>
42		
43		
44	<u>FRANCISATION (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 13, colonne 13)</u>	
45		
46	L'actif de frais de francisation (frais de traduction à amortir) est présenté à la note 4 des états financiers	
47	sous la rubrique "Charges reportées à recevoir" (1 826\$). Au 31 décembre 2015, son solde est de 27 253\$.	
48		
49		<u><u>27.3</u></u>

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2015

No de
ligne

1	<u>AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 17, colonne 13)</u>	
2		<u>(000\$)</u>
3	Ce montant fait partie des "Comptes créditeurs et charges à payer" (9 345\$) présenté au bilan.	
4		
5	Le détail du compte d'ajustement du coût du gaz se retrouve à la pièce GI-8, document 1.	<u>(959)</u>
6		
7		
8	<u>AUTO ASSURANCE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 18, colonne 13)</u>	
9		
10	Provision pour auto assurance telle que présentée au bilan	<u>(250)</u>
11	Moins: Auto assurance reportée selon la note 4 des états financiers	<u>117</u>
12		
13		<u>(133)</u>
14		
15		
16		
17	<u>STABILISATION DE LA TEMPÉRATURE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 19, colonne 13)</u>	
18		
19	Les composantes du compte de stabilisation de la température se retrouvent aux états financiers ainsi :	
20		
21	Un montant de (3 845 272)\$ représente le compte de stabilisation de la température préliminaire comptabilisé	
22	aux états financiers en 2015 et est inclus aux états financiers dans les "Autres passifs à long terme" sous la	
23	rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (4 866\$) à la note 8 des états financiers.	<u>(3,845)</u>
24		
25	Un montant de (691 775)\$ représente les variations pour les années 2010 à 2013 et est inclus aux états	
26	financiers dans les "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Compte de stabilisation tarifaire" (4 866\$)	
27	à la note 8 des états financiers.	<u>(692)</u>
28		
29	Un montant de 1 213 205\$ représente l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation	
30	de la température présenté à la note 9 des états financiers sous la rubrique "Comptes de stabilisation	
31	tarifaire" (1 594\$).	<u>1,213</u>
32		
33		<u>(3,324)</u>
34		
35	<u>GAZ PERDU (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 20, colonne 13)</u>	
36		
37	Un montant de (328 950)\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2015 et est inclus aux états	
38	financiers dans les "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Compte de stabilisation tarifaire" (4 866\$)	
39	à la note 8 des états financiers.	<u>(329)</u>
40		
41	Un montant de (50 626)\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2014 et est inclus aux états	
42	financiers dans "Passif à court terme" sous la rubrique "Charges reportées à payer" (194\$)	<u>(51)</u>
43		
44	Un montant de 102 108\$ représente l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation du gaz	
45	perdu présenté à la note 9 des états financiers sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (1 594\$).	<u>102</u>
46		
47		<u>(277)</u>

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2015

No de
ligne

1	FONDS DE ROULEMENT À LA BASE DE TARIFICATION	
2		
3	<u>COÛT DU GAZ (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 27, colonne 12)</u>	<u>(000\$)</u>
4		
5	Coût du gaz présenté à l'état des résultats des états financiers	34,148
6		
7	Plus : Total de la note 6, de la pièce GI-2, document 1, page 3 de 3 correspondant à	
8	une élimination d'année antérieure et à un montant non inclus aux états financiers	0
9		
10	Moins : Compte cumulatif du gaz présenté à la note 5 de la pièce GI-2, document 1	
11	page 2 de 3, ne faisant pas partie du calcul du fonds de roulement	<u>(179)</u>
12		
13		<u><u>33,969</u></u>
14		
15		
16		
17	<u>EXPLOITATION (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 28, colonne 12)</u>	
18		
19	Charges d'exploitation et entretien présentées à l'état des résultats des états financiers	14,202
20		
21	Plus : Honoraires professionnels comptabilisés en CFR-PGEE dans les états financiers, corrigés d'un point	
22	de vue réglementaire (D-2016-014, paragraphe 87).	26
23		
24	Moins : Frais différés présentés à la pièce GI-3 document 1, page 2 de 2, note (1)	(352)
25		
26	Moins : Amortissement des réclamations totales pour les années 2010 à 2013 tel que	
27	présenté à la note 3 de la pièce GI-3, document 1, page 2 de 2	(4)
28		
29	Moins : Amortissement des soldes des CFR de redressement selon la décision D-2010-112	
30	tel que présenté à la pièce GI-2, document 1.3, page 1 de 1, note 3	(571)
31		
32	Moins : Montant des mauvaises créances faisant partie des charges d'exploitation et entretien, tel que	
33	présenté à la note 6 de la pièce GI-3, document 1, page 2 de 2	<u>(162)</u>
34		
35		<u><u>13,138</u></u>
36		
37		
38	<u>TAXES MUNICIPALES ET AUTRES (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 29, colonne 12)</u>	
39		
40	Taxes municipales et autres impôts tels que présentés à l'état des résultats des états financiers	<u>717</u>
41		
42		
43	<u>IMPÔTS (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 30, colonne 12)</u>	
44		
45	Charges d'impôts sur les bénéfices présentées à l'état des résultats des états financiers	3,155
46		
47	Moins : Impôts attribuables aux activités non réglementées	<u>(1,489)</u>
48		
49	Impôts attribuables aux activités réglementées pour l'année témoin 2015 tels que	
50	présentés à la pièce GI-6, document 1, page 2 de 2, ligne 36	<u><u>1,666</u></u>